**Révision de la charte d’aménagement des espaces publics et naturels**

Mardi 17 septembre de 10h à 12h30 au Shadok sur la presqu’île André Malraux

Présents : Corentin Calvez, Marie Madeleine Leroy, Arnaud de Coral

Libellé de la convocation

|  |
| --- |
| L'Eurométropole engage la révision de la Charte d'aménagement des espaces publics et naturels. Le service Ingénierie urbaine et la Direction Transitions énergie climat souhaitent offrir aux membres du réseau PACTE l'occasion de rencontrer les services de l'Eurométropole autour de plusieurs temps de co-construction. Ces ateliers viseront à adapter la charte aux évolutions des métiers de l’aménagement en matière de transition écologique. |
|  |

Déroulé

* Une trentaine de personnes présentes, dont la moitié venue de différents services de l’Eurométropole.
* 2 animateurs externes.
* Démarrage : présentations croisées en binômes, mais pas de remontées en grand groupe, donc difficulté d’identifier les participants ( pas de badge non plus, pas de pause).
* Quizz sur la charte via appli téléphone et débrief question par question qui a permis d’apprendre (difficilement) différents éléments
  + - On est sur un document extrêment technique et extrêmement volumineux. On parle de 300 fichiers, qui font chacun plusieurs dizaines de pages… voire plus. Il n’y a pas de version synthétique d’une centaine de pages comme dans d’autres grandes villes. En plus, le doc n’est pas public, il est en accès sur demande, et pour un temps limité. Le texte est régulièrement mis à jour (par qui ? sur quelles bases ?)
    - Les fichiers portent sur l’aménagement et la sécurité, les matériaux et les structures, les espaces verts, la démarche environnementale.
    - Sa finalité : homogéneiser les pratiques, les matériaux … en vue de quoi ? la gestion et la maîtrise des coûts (surtout), la sécurité, la vie des usagers (propreté, politique), l’environnement, l’esthétique … et donc maintenant la transition écologique.
  + World Café sur 4 tables : Parmi les évolutions pratiques, qu’est-ce qui relève de l’aménagement durable dans l’Aménagement et la sécurité (table 1) la démarche environnementale (table 2) les espaces verts (table 3) les matériaux et structures (table 4) et nous avons participé
    - à la table espaces verts, chap 6 de la charte : aires ludiques et sportives, Charte de l’arbre, fleurissement, jardins familiaux, jeux d’eau et arrosage automatique, mobiliers, parcs squares et promenades vertes.
    - puis à la table environnement : chap 4 de la charte (biodiversité, bruit, cahiers d’écoconception, TVB, zéro pesticide)
  + Parmi tout ce qui a été dit, je retiens quelques remarques de fond :
    - Aucune stratégie globale n’est présentée en début de charte. Il faudrait qu’il y en ait. Proposition que notre collectif PACTE fasse des propositions, à valider ensuite par une instance ad hoc.
    - Qui sont les bénéficiaires en fin de compte ?  Les comptes publics ? Le grand public ? Mais est-ce que la faune et la flore sont également considérés comme bénéficiaires à part entière ? (par ex dans les indicateurs de qualité de l’air …)
    - Quelle pratique des concertations ? Sont-ce des exercices d’expression sans suite ? Quelle prise en compte ? Quel portage dans la durée ?
    - Comment cette charte peut éviter de se borner à des limitations (limitantes …) et aussi favoriser l’innovation dans une période où les changements vont accélérer
    - Comment ces normes - qui sont destinés à l’espace public - sont elles adossées à l’espace privé. Quelle prise en compte ? Articulation ? etc…

Ce que ça peut ouvrir comme pistes :.

* Pas évident. Si nous arrivons à mettre la main sur la Charte, y (ce qu’Arnaud va entreprendre),y a t il des passages spécifiques que nous pourrions travailler pour identifier des préconisations ?

Prochains RDV : 15 nov après midi, plénière au Lazaret

A noter qu’il y a une newsletter envoyée chaque mois